



La Lettre De Daniel Raoul

Bilan du travail parlementaire
du premier semestre 2004



Sénateur
de Maine et Loire

SENAT

Quelle Décentralisation ?

Dossier

Quel financement
pour l'élimination des
déchets ménagers ?



Questions orales au gouvernement

Désindustrialisation
et absence de stratégie



Commission des affaires économiques

- L'amendement
additionnel en faveur
des handicapés
- Antennes relais :
une meilleure information
des élus
- Ne pas pénaliser
la filière viticole



Rencontres et manifestations

- Le Congrès des Maires
- L'école Jules Verne
- Le Congrès de la FNSEA

A lors que l'organisation décentralisée de la république figure dorénavant à l'article 1^{er} de la Constitution, le Sénat a adopté en deuxième lecture un projet de loi relatif aux libertés et aux responsabilités locales dénué de cohérence. Les craintes qui étaient les miennes après la première lecture se sont malheureusement confirmées.

Déjà, à ce moment là, j'avais fait le choix de vous alerter par courrier des risques que faisaient encourir ce texte à nos collectivités. En effet, ce projet de loi n'est pas un bon texte et ceux qui prétendent qu'il s'agit de l'acte II de la décentralisation commettent un abus de langage.

Tout ou presque est permis à chaque collectivité. Demain on ne saura plus qui fait quoi, qui paie quoi et ce sont une fois de plus nos concitoyens qui auront beaucoup de difficultés pour s'y retrouver.

Il aurait fallu prévoir pour les collectivités des recettes solides, pérennes, et modulables, en accordant à la fiscalité locale un poids « déterminant », pour reprendre l'adjectif inscrit dans la Constitution. Or, rien n'est assuré de ce

côté-là. Alors que le Gouvernement se trouve dans une situation financière difficile, les transferts de compétences sont un moyen de se dégager d'un certain nombre de charges pesantes et coûteuses. Les compétences de l'Etat ne sont plus que résiduelles. L'expérimentation à géométrie variable qui est mise en place renforcera les inégalités et accélérera la concurrence entre les collectivités.

De plus, et bien que le gouvernement dispose d'une majorité écrasante et obéissante à l'Assemblée Nationale, le premier ministre s'offre le luxe d'un caprice et utilise le 49-3 pour mettre fin au débat.

Enfin, je regrette que les régions n'aient pas vu leur rôle davantage reconnu alors que, dans l'Europe qui se dessine, elles occuperont une place importante, nul ne le conteste. Et une fois de plus, ce sont les agglomérations qui, avec les régions, sont les grandes oubliées de ce projet de loi.

Ce n'est pas de la décentralisation, c'est du démantèlement ! Parce que je suis avant tout un élu local et un décentralisateur, j'ai dit non à ce projet de loi.

*En résumé ce n'est pas "la mière de toutes les réformes"
mais l'ancienne réforme*

Daniel RAOUL,
Sénateur de Maine-et-Loire



Permanence : 9 place Pierre Mendès-France • 49100 ANGERS • ☎ 02 41 87 16 12

Contact : email : d.raoul@senat.fr • site internet : www.danielraoul.net



Dossier Proposition de loi

Quel financement pour l'élimination des déchets ménagers

Daniel Raoul a déposé une proposition de loi abordant la problématique liée aux clés de répartition financière des coûts d'élimination des déchets ménagers.

Produisant de plus en plus de déchets, notre société est confrontée à plusieurs types de questions d'ordre environnemental mais aussi de réduction en amont de la quantité de déchets produits. En ce qui concerne nos collectivités, c'est la question de l'augmentation des contreparties des coûts induits demandées aux contribuables/usagers et des inégalités générées par les clés de répartition des contributions qui pose problème.

La proposition de loi déposée par le sénateur Daniel RAOUL a pour objet d'aborder la problématique liée aux clés de répartition financière des coûts d'élimination des déchets ménagers.

Mettre un frein à l'escalade des quantités et des coûts

Elle constitue une première étape dans un domaine beaucoup plus vaste, que le législateur ne devra pas manquer d'aborder également sous ses autres angles afin de mettre un frein à l'escalade des quantités et des coûts. Seule une volonté politique forte permettra d'y parvenir.

Elle repose sur une réflexion qui s'articule autour des valeurs suivantes : la **citoyenneté** impose davantage de **responsabilité** de la part de chacun ; et la **solidarité** conduit à la **mutualisation**. Cette proposition de loi exprime, dans l'esprit, une forme de synthèse de ces valeurs républicaines.

Le mode de financement du système d'élimination des ordures ménagères se révèle chaque jour plus inadapté à la mise en oeuvre des principes posés par la législation en matière de gestion des déchets et aux investis-

sements massifs imposés aux collectivités locales afin de mettre en place la collecte sélective et de mettre aux normes les installations.

Une prise en compte du volume de déchets produits

Cette proposition de loi s'attache à faire en sorte d'aboutir à un mode de financement combinant les avantages des deux régimes juridiques de la taxe et de la redevance, pour l'heure foncièrement différents : une charge de gestion incombant à l'État via les services fiscaux et le Trésor public dans le cas de la taxe et une prise en compte du volume de déchets produits dans celui de la redevance (avec la référence au nombre d'habitants par logement).

Le dispositif légal de la redevance, quant à lui, n'est pas touché par le présent texte, ce qui laisse le choix aux communes qui financent l'élimination du service des ordures ménagères par ce moyen de continuer de le faire. Le sénateur RAOUL propose de faire porter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les logements soumis à la taxe d'habitation ainsi que sur les personnes qui y habitent en fonction de leur nombre, selon le choix opéré par la commune ou l'établissement de coopération intercommunale.

Afin de rendre la taxe davantage proportionnée au service rendu, il propose le principe d'une personnalisation spécifique (dont les élus locaux déterminent librement le pourcentage) jusqu'à un maximum de 50 % du produit attendu par la commune ou l'EPCI.

Par ailleurs, afin d'éviter que les écarts de bases entre les communes d'un même établissement de coopération intercommunale ne se tradui-



Photothèque Angers-agglomération

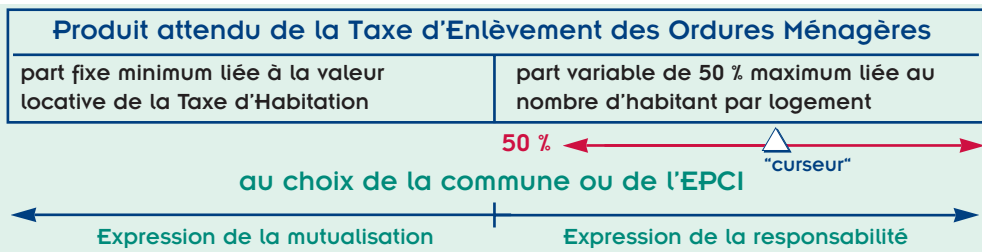
Ménagers ?



Photothèque Angers-agglomération

sent par des niveaux de taxes trop disparates en raison de la réactualisation erratique des valeurs locatives depuis plus de trente ans, l'article 2 prévoit qu'un plafonnement des valeurs locatives puisse être décidé par l'organe délibérant de la commune ou de l'établissement intercommunal.

Il aurait pu être question d'interdire la possibilité de financement par le budget de la collectivité et de rendre obligatoire le budget annexe même en cas de perception de la taxe. Mais cette proposition de loi se veut l'expression d'une démarche souple et fondée sur l'évolution du système existant.



Inciter à l'unification des modes de financements

Le mode de financement du service d'élimination des déchets ménagers avait jusqu'ici permis de faire face aux besoins. Mais ce mode de financement est soumis à l'augmentation sensible des coûts et son inadaptation devient flagrante. Faute d'une réforme en profondeur de la fiscalité locale qui n'est pas à l'ordre du jour et dont le besoin se fait pourtant sentir dans le cadre d'une organisation décentralisée de la République, il s'agit de moderniser.



Le parti pris par la présente proposition de loi est de **préserver la liberté de choix des communes et de leurs établissements publics entre la redevance et la taxe** tout en incitant à l'unification des modes de financements et en proportionnant mieux les contributions au service rendu tout en permettant une part de redistribution.

Vers plus de mutualisation ou plus de responsabilité

Elle se veut aussi l'expression d'une liberté de choix démocratique des collectivités communales ou de leurs groupements vers plus de mutualisation ou plus de responsabilité :

■ plus elles décideront d'augmenter la part relative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée directement d'après la taxe d'habitation, plus les communes ou leur groupements privilégieront la mutualisation ;

■ mais plus elles feront progresser la part relative de la taxe calculée en fonction du nombre d'habitants du foyer, plus elles mettront en oeuvre le principe de responsabilité.

En vertu des fondements de la décentralisation telle que cette dernière a été instituée dans notre pays, il appartient pleinement aux élus locaux d'être en mesure de « positionner le curseur » entre ces deux notions dans les conditions qui sont définies tout au long des articles. C'est cette confiance dans la maturité de leurs délibérations que leur offre le texte que Daniel Raoul a déposé au Sénat.

Initiative

Handicapés

Acceptation de l'amendement en faveur de l'accès aux nouvelles technologies.

Lors du débat du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique, Daniel RAOUL a proposé un amendement additionnel en faveur des handicapés.

Particulièrement sensible à l'accessibilité des nouveaux outils de l'information et de la communication à ces personnes dans nos collectivités territoriales, il a proposé un amendement afin que « l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, les personnes privées chargées d'une mission de service public veillent à ce que l'accès et l'usage des nouvelles technologies de l'information soient rendus compatibles avec l'exercice des missions des agents et personnels handicapés ».

Cet amendement a été accepté et voté par la haute assemblée, et il s'en félicite particulièrement.



Antennes Relais Une meilleure information des élus

Le Sénat a débattu du projet de loi relatif à la santé publique. A cette occasion, le sénateur Daniel RAOUL se félicite de l'ajout par la haute assemblée d'un article additionnel qui concerne les antennes de téléphonie mobile.

Dorénavant, toute personne qui exploite, sur le territoire d'une commune, une ou plusieurs installations radioélectriques est tenue de transmettre au maire de cette commune, sur sa demande, un dossier établissant l'état des lieux de cette ou de ces installations. Le contenu et les modalités de transmission de ce dossier sont définis par arrêté conjoint des ministres chargés de la communication, de la santé et de l'environnement.

Comme l'a rappelé le ministre de la santé, Daniel RAOUL est particulièrement satisfait que cette préconisation faite dans son rapport

sur la téléphonie mobile soit enfin intégrée dans le droit français.

Il est persuadé que l'information et la création d'une fondation sur les interactions des ondes magnétiques favoriseront une meilleure information des rive-rains par leurs élus.



Viticulture Ne pas pénaliser la filière

Concernant également la santé publique, le Sénat s'est penché sur le dossier de la filière viticole.

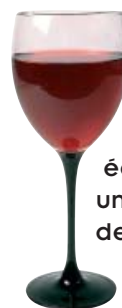
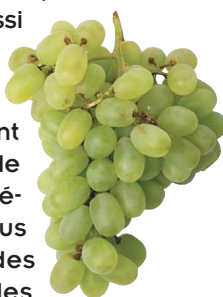
Un amendement déposé par la sénatrice PAYET risquait de pénaliser fortement la filière viticole et le sénateur RAOUL s'y est opposé lors du scrutin public sur ce sujet. Il se réjouit d'avoir réussi à repousser cet amendement.

Ce n'est pas en donnant une image négative de la consommation modérée du vin que nous ferons changer des problèmes liés à des

habitudes de surconsommation.

La lutte contre l'alcoolisme doit bien sûr être une priorité et doit se décliner par de vraies campagnes de sensibilisation et d'information.

Pour autant, ceci ne doit pas se faire au détriment d'une réalité économique et contre une profession qui subit de plein fouet une concurrence internationale.





Les fermetures succèdent aux plans de licenciements, Daniel Raoul a interrogé Nicole Fontaine, Ministre déléguée à l'industrie, sur l'absence de stratégie lisible du gouvernement.



Désindustrialisation et absence de stratégie

Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse au Premier ministre puisqu'elle concerne ce qui constitue, paraît-il, une priorité du Gouvernement.

La très grande, trop grande, liste récente des fermetures et des plans de licenciements collectifs, que l'on appelle par euphémisme PSE, témoigne de la crise que nous traversons : 25 000 dépôts de bilan et 60 000 suppressions d'emplois sur les six premiers mois de 2003.

C'est, une fois de plus, l'industrie, dans tous ses secteurs, qui paie le plus lourd tribut. Et ce ne sont plus uniquement certaines régions du Nord et de l'Est qui sont touchées, mais bien l'ensemble de nos départements.

Après Alcatel, ACT, Moulinex, c'est aujourd'hui Alstom Belfort - 915 emplois supprimés -, Marine Telecom - 510 emplois -, Fortech-Aubert et Duval - 220 emplois dans le Puy-de-Dôme -, ST Microelectronics Rennes - 575 suppressions -, Metaleurop Nord - 83 emplois -, Daewoo-Orion - 550 suppressions d'emplois -, GIATT dans la Loire et les Hautes-Pyrénées, Teneco et Merlont, en Moselle, sans oublier Sacilor, et ses filiales.

Chaque collègue peut compléter cette liste.

Demain, quel avenir pour Bull, déjà épinglé par l'Europe, pour Thomson, que vous souhaitiez brader pour le franc symbolique et que l'Etat actionnaire va maintenant liquider aux Chinois, ou encore pour les chantiers de l'Atlantique après le Queen Mary II ?

L'industrie a besoin de stratégie, de recherche, d'innovation et de modernisation, et non pas de cadeaux fiscaux et autres baisses d'impôts. Elle n'aura pas de salut hors du développement des productions à forte valeur ajoutée et à haute technicité.

Plus grave encore, la recherche-développement devient une variable d'ajustement économique pour les grands donneurs d'ordre, comme l'a souligné notre collègue M. Dubrulle.

Alors qu'à grand renfort de communication vous appelez à « libérer les énergies », vous ne réussissez qu'à libérer le chômage, et vos discours sur la valorisation du travail et la réduction de l'aide aux chômeurs apparaissent, dans ce contexte, comme de véritables provocations.

La situation économique internationale a bon dos : comment expliquez-vous que, lorsque la droite est au pouvoir, la croissance française

est en dessous de la croissance européenne, alors que c'est l'inverse sous les gouvernements de gauche ? Monsieur le Premier ministre, quelle est réellement votre politique économique et industrielle ? Quel avenir pour nos intercommunalités après le départ de nos industries, qui affectera forcément les recettes de la taxe professionnelle ?

Quand allez-vous prendre conscience de la gravité de la situation et définir une vraie stratégie industrielle, une stratégie qui réponde aux besoins du pays, de ses salariés, et non à ceux du MEDEF ou aux intérêts financiers à court terme ?

M^{me} Nicole Fontaine,
Ministre déléguée à l'industrie.

Au risque de vous décevoir, monsieur Raoul, je vous dirai tout d'abord que je ne suis pas de ceux qui voudraient accréditer l'idée d'un déclin de la France.

La réalité n'est pas celle que vous décrivez. La réalité, c'est que la France a de nombreux atouts, des entreprises qui marchent, des entrepreneurs motivés, imaginatifs, qui veulent pouvoir innover et exporter.

Le volume de l'activité industrielle de notre pays est en croissance parce que l'industrie gagne constamment en productivité. Elle abaisse les prix de ses produits, ce qui augmente le pouvoir d'achat des Français. Elle contribue aussi à la croissance, avec un mouvement de pertes et de créations d'emplois dont le solde est globalement positif.

Notre industrie est saine, mais nous voulons aller encore plus loin pour écarter le risque de désindustrialisation.

Vous avez demandé, monsieur le sénateur, si nous avons une stratégie industrielle. Oui, vous le savez parfaitement ! Nous avons une politique résolue, qu'illustrent concrètement, entre autre, la loi pour l'initiative économique, le plan pour l'innovation ou, encore récemment, l'initiative européenne de croissance.

S'agissant des situations difficiles, douloureuses que vous avez évoquées et qui sont liées aux effets des restructurations, je puis vous dire que je veille toujours à ce que les plans soient accompagnés des mesures de justice qui s'imposent à l'égard des salariés. Chaque fois qu'ils m'en font la demande, je reçois personnellement les syndicats concernés.

Chéquiers Conseil : manque de crédits

Daniel RAOUL a appelé l'attention de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sur l'absence de crédits actuellement alloués au dispositif Chéquiers Conseil.

Ce dispositif géré par les directions départementales du travail permet aux demandeurs d'emplois ayant un projet de création ou de reprise d'entreprises de bénéficier de prestations de conseil. Le manque de crédits alloués à ces chèques conseils semble en parfaite contradiction avec une politique affichée de soutien à l'initiative économique. Au-delà du découragement que cela engendre pour les entrepreneurs concernés, cette suppression n'est pas exempte de conséquences pour les associations, boutiques de gestion, cabinets privés et sociétés, qui délivraient ces conseils.

Particulièrement attentif au développement des activités économiques créatrices d'emploi, Le Sénateur Raoul lui demande de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin que ce dispositif soit rétabli.

Proposition de **L**oi

Non aux discriminations sexuelles

Le refus de toute discrimination doit s'étendre à la protection de ceux qui subissent un préjudice en raison de leur orientation sexuelle. Une résolution européenne et la loi de modernisation sociale dans son volet relatif à la lutte contre la discrimination vont dans ce sens.

Malheureusement notre législation ne permet pas à ce jour de faire sanctionner les injures homophobes, les provocations à la discrimination, la haine ou la violence homophobe, la diffamation commise en raison de l'orientation sexuelle de la victime.

Le droit positif interdit aux associations dont l'objet est de lutter contre l'homophobie, d'exercer les droits reconnus à toute partie civile ; et ce à l'inverse notamment des associations dont l'objet est de lutter contre les autres formes de discrimination à caractère racial ou religieux.

C'est pour faire évoluer cette situation que le sénateur RAOUL a signé, avec d'autres sénateurs socialistes, un projet de loi intégrant l'orientation sexuelle aux autres raisons de discrimination relevant d'une peine de prison ou d'une amende, et permettant aux associations dont c'est l'objet d'exercer les droits reconnus à la partie civile.

Congrès des Maires



A l'occasion du congrès des Maires, et comme chaque année, les Sénateurs du département ont accueilli la délégation du Maine-et-Loire. Ce fut l'occasion de leur faire visiter le Sénat, l'hémicycle, puis de participer à un déjeuner avant de reprendre les travaux au congrès.

Rencontres à l'Ecole Jules Verne



Après un travail sur le fonctionnement de notre démocratie et de ses institutions, les élèves de la classe de CM1 et CM2 de Mademoiselle VALAT à l'école Jules Verne de la Roseraie ont invité Daniel RAOUL à leur présenter le quotidien de son mandat de Sénateur.

Les enfants ont apprécié cette rencontre et particulièrement quand Daniel RAOUL leur a dit qu'il avait habité le quartier pendant près de 30 ans et que ses enfants avaient fréquenté cette même école.

Congrès de la FNSEA à Angers



La Fédération Nationale des Fermiers et Métayers de la FNSEA a tenu son congrès à Angers cette année. Particulièrement sensible à leur projet de fonds agricole (sur le principe du fonds de commerce), Daniel RAOUL s'y est exprimé sur l'actualité et le de-

venir du monde agricole qui est aujourd'hui confronté à une grave crise d'identité. Il a particulièrement insisté sur sa conviction profonde que l'agriculture n'est pas un secteur économique marginal et qu'elle fait partie intégrante de notre société.

Daniel RAOUL, sénateur au service des élus en Maine-et-Loire

9 place Pierre Mendès-France • 49100 ANGERS

☎ 02 41 87 16 12 • Fax 02 41 87 16 09

à Paris

15 rue de Vaugirard • 75291 Paris Cedex 06

sur Internet

e-mail : d.raoul@senat.fr • site : www.danielraoul.net